

Le 16 novembre 2017

Le bâtonnier Gérard R. Tremblay, Ad. E.
McCarthy, Tétrault S.E.N.C.R.L.
Le bâtonnier Louis Masson, Ad. E.
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.
1134, Grand Allée Ouest, bureau 600
Québec (QC) G1S 1E5

Chers confrères,

J'ai bien reçu votre lettre du 9 novembre 2017 et je l'ai portée à l'attention de l'honorable J. Michael MacDonald, juge en chef de la Nouvelle-Écosse et « doyen des membres disponibles pour participer aux délibérations » tel que défini à l'article 10 du *Règlement Administratif du Conseil canadien de la magistrature, 2015*.

Le juge en chef MacDonald a demandé l'avis des membres du Conseil qui sont éligibles à délibérer dans cette affaire. Suite à un examen de votre demande, le Conseil a décidé qu'il n'est pas dans l'intérêt public de prolonger le délai de 30 jours prévu à l'article 9 du *Règlement*. Cette affaire est en cours depuis déjà longtemps ; le Comité d'enquête a tenu 8 jours d'audience lors desquels le juge a pu formuler une réponse complète, conformément aux dispositions du *Règlement* ; le rapport du Comité d'enquête compte 85 pages et énonce de façon claire les questions que le Conseil doit maintenant considérer, permettant à votre client de présenter toute observation écrite qu'il juge à propos. Pour ces raisons, la demande de délai est refusée.

Je note par ailleurs que le juge Girouard n'exerce aucune fonction judiciaire ou administrative pendant que les présentes procédures sont en cours. Il est dans l'intérêt du juge, tout comme dans l'intérêt public, que le Conseil se penche sur cette affaire dans les meilleurs délais afin de pouvoir présenter, en temps utile, une recommandation à la ministre de la Justice, conformément à ses obligations législatives.

Toute observation écrite que le juge déciderait de présenter au sujet du rapport du Comité d'enquête sera pleinement examinée par le Conseil lorsqu'il considérera le rapport.

En espérant que ces précisions vous sont utiles, je vous prie de recevoir, Chers confrères, l'assurance de ma considération.

Le Directeur exécutif et avocat général principal,

Signé par:

Norman Sabourin